



Louvrage DFCI qui devra être remplacé sur le ruisseau du Pas du Luc.

D. M.

CASTELNAU-DE-MÉDOC

Une solution naturelle contre les inondations se dessine

Face au risque de crues, la réactivation d'un ancien lit majeur du ruisseau du Pas du Luc pourrait créer une zone d'expansion des eaux et limiter les inondations, selon une étude présentée aux élus

Une réunion était organisée vendredi 16 janvier au Moulin des Jalles par le Syndicat mixte des Bassins-versants des Jalles du Cartillon et de Castelnau (SMBVJCC), sous la présidence de Claude Ganelon.

La rencontre s'est déroulée en présence d'une vingtaine de participants dont Eric Arrigoni maire de Castelnau, d'élus, de représentants de la DFCI 33, l'Office français de la biodiversité (OFB), l'Agence de l'eau, le Département, l'Association syndicale autorisée de la défense des forêts contre l'incendie (ASADFCI) de Castelnau-Moulis. L'ordre du jour de la réunion portait sur une réflexion commune à mener sur deux sujets majeurs : la reconstruction d'un pont DFCI situé au Pas de Corde, franchissant le ruisseau du Pas du Luc en amont de Castelnau, proche d'une zone urbanisée qui a subi des inondations lors de la crue centennale de mai 2020 et l'opportunité qui se faisait jour de créer, à proximité de l'ouvrage, une zone d'expansion des eaux en cas de crue.

Une solution prometteuse

Lors de la réunion, Cédric Lavigne,

ÉTUDE ARCHÉOLOGIQUE DES COURS D'EAU

À partir des documents tels que la carte de Masse de 1724, celle de Belleyme de 1785, et la carte d'État-Major de 1748, on constate un nombre très important de moulins sur les cours d'eau. La carte du département de 1888 indique que le ruisseau du Dèhès s'est allongé, et selon les cartes IGN de 1950 et de 2020, le ruisseau du Pas du Luc en a fait de même. Le linéaire des cours de la Jalle de Castelnau, le ruisseau du Pas du Luc, et la Jalle du Dèhès a été multiplié par 2,6 entre le milieu du XIX^e siècle et aujourd'hui, passant de 43 km à 110 km à l'échelle des bassins-versants. Cette augmentation du linéaire des cours d'eau est due à l'alimentation des moulins et au drainage des landes. Ces trois cours d'eau confluent à proximité de Castelnau et sont à l'origine du problème d'inondation du bourg. Ils présentent sur leur partie aval des tronçons qui associent lit mineur et lit majeur. C'est le cas du ruisseau du Pas du Luc où, autrefois, un lit majeur révélé par l'étude pourrait constituer dans cette zone un potentiel champ d'expansion des crues.

consultant, a présenté les résultats d'une étude archéogéographique qu'il avait menée à la demande du SMBVJCC.

L'étude explique l'histoire des territoires et leurs aménagements à partir, notamment, de documents anciens (voir encadré). Les premiers renseignements ont mis en lumière une solution naturelle prometteuse : la réactivation d'un ancien lit majeur du ruisseau du Pas du Luc permettant de créer une zone d'expansion des crues. Le projet implique des démarches auprès des propriétaires des terrains

concernés. « Le SMBVJCC a une vraie volonté de trouver des solutions douces et naturelles en zone forestière pour ralentir l'eau, réduire les pics de crues et limiter les inondations sur les zones sensibles urbanisées.

Celles-ci ne garantissant néanmoins pas le risque zéro inondations », a souligné Romain Creiser, technicien au Syndicat qui porte la compétence Gémapi (1). Pour Claude Ganelon, les enjeux du Syndicat sont de créer des zones d'expansion afin de réduire les crues dans Castelnau et aussi

Avensan. « Il faut refaire le pont DFCI en mauvais état et faire tout pour recréer une zone d'expansion de crues en rehaussant le lit du Pas du Luc. Il s'agit d'un projet d'ampleur qui répond à des enjeux majeurs. Ces actions préventives seront une première étape mais elles ne répondront pas à tous les problèmes d'inondations ».

« Il y a urgence »

Pour Matthieu Bonnemazou de la DFCI 33 : « Il y a urgence à réaliser les travaux du pont pour permettre l'accès aux camions des pompiers et aux engins forestiers ».

Préalablement aux travaux, le Syndicat va lancer une étude pour connaître l'impact de l'ouvrage sur l'environnement.

Du fait d'une intervention sur les ouvrages situés sur des cours d'eau, un dossier « loi sur l'eau » doit être déposé par la DFCI pour que les travaux soient réalisés en conformité avec la loi et en respectant les continuités écologiques.

D'où l'obligation de réaliser une étude complémentaire, de la compétence du bassin-versant qui porte l'expertise Gémapi en lien avec les aspects des milieux aquatiques et aussi l'étude de la potentialité de la zone d'expansion.

Danielle Monge

(1) Gémapi : La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, exercée via des syndicats mixtes ou groupements intercommunaux pour assurer une cohérence territoriale et une gestion durable de l'eau et des risques d'inondation

Communes express

Hourtin

Citoyenneté. La traditionnelle cérémonie des vœux se tiendra le samedi 24 janvier à 19 heures à la salle des fêtes, située 8, rue de Lachanau. Un moment convivial et républicain au cours duquel les élus adresseront leurs vœux pour l'année à venir et échangeront avec les habitants autour des projets et perspectives de la commune.

Le Porge

Théâtre. Écrite par Alexis Michalik, la pièce « Edmond » plonge dans les inspirations d'Edmond Rostand lors de l'écriture de son plus grand succès. Le dramaturge souffre du syndrome de la page blanche lorsqu'une idée lui vient : une comédie héroïque... dont il n'a écrit que le titre, « Cyrano de Bergerac » ! Mise en scène par Emmanuelle Bourdier, la pièce sera interprétée par la troupe amateur La Déclamuse, à la salle des fêtes du Porge, vendredi 23 janvier à 20 h 30. Spectacle en entrée libre.

Utile

Administrations

Sous-préfecture. 4, allée du 8-Mai-1945, Lesparre-Médoc. 05 56 73 21 70 ou sp-lesparre@gironde.gouv.fr. Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 13 h.

Centre des finances publiques.

23, rue Abbé-Bergey, CS 60073 33341 Lesparre-Médoc Cedex. 05 56 41 88 00. sip-sie.lesparre-medoc@dgifp.finances.gouv.fr Ouverture au public le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8 h 45 à 12 h 15 et sur rendez-vous le lundi, mercredi, vendredi de 13 h 45 à 16 h 15 et jeudi de 8 h 45 à 12 h 15 sur www.impots.gouv.fr/.

MDSI. Maison départementale de la solidarité et de l'insertion.

21, rue du Palais-de-Justice 33340 Lesparre-Médoc. 05 56 41 01 01.

MSA. Mutualité sociale agricole.

5, rue Grammont, Lesparre. 05 56 01 83 30. CdC Médoc Cœur de Presqu'île. 10, place du Maréchal-Foch, Lesparre-Médoc. Tél. 05 56 41 66 60 ou cdc@medoc-cpi.fr.



**ACHAT d'OR
et d'ARGENT
au plus HAUT PRIX
du MARCHÉ !!!**

BIJOUTERIE DU MÉDOC
Depuis 1975

Barrière du Médoc
19 avenue de la Libération
33110 LE BOUSCAT

05 56 08 33 75 / 06 99 69 90 00

Transaction soumise à la taxe forfaitaire sur les métaux précieux, paiement en espèces non autorisé. Interdit aux mineurs. Carte d'identité à produire lors de la vente d'or.